



UNION NATIONALE DES SYNDICATS  
D'ARTISTES MUSICIENS DE FRANCE **CGT**

14-16 rue des Lilas 75019 Paris  
tél. 01 42 02 30 80  
mél : contact@snam-cgt.org  
site : www.snam-cgt.org

## Proposition d'adresse au public

Mesdames, Messieurs,

Nous allons jouer pour vous dans quelques instants.

Sur scène, dans les coulisses et en régie, nous sommes des artistes, des techniciens et des techniciennes qui exerçons notre métier et ne revendiquons rien d'autre que continuer à en vivre décemment.

Vous vous rappelez peut-être qu'en 2016 un accord unanime avait été signé sur l'assurance chômage des intermittents du spectacle et qu'il devait s'appliquer jusqu'en 2020. Vous avez sans doute en mémoire que le candidat à la présidence de la République, qui a finalement remporté l'élection, avait déclaré à qui voulait l'entendre que cet accord était bon et qu'il ne demanderait pas sa révision.

Mais ça c'était avant. Avant que son gouvernement ne décide d'une baisse de 3,9 Milliards d'euros sur 3 ans des dépenses liées à l'assurance chômage et que le patronat et plusieurs syndicats de salariés – mais pas tous ! - ne décident que les intermittents du spectacle soient aussi victimes de la ponction.

Alors que sont en débat depuis de nombreuses semaines le retour de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et l'annulation du CICE, cadeaux fiscaux aux plus riches de notre pays et aux actionnaires, c'est encore aux plus fragiles que l'on s'attaque.

Savez-vous que la quasi-totalité des spectacles musicaux qui sont proposés au public en France sont joués par des musiciens, des musiciennes, des chanteurs ou des chanteuses qui ne sont que très rarement engagés pour plus d'une journée ? Au maximum pour quelques jours ou quelques semaines pour celles et ceux qui travaillent sur les productions les mieux financées. Dans le Jazz, la musique baroque, le Hip-Hop ou la chanson, on fait carrière sans jamais se voir proposé de CDI car, en dehors des formations symphoniques ou d'opéra, les CDI, ça n'existe pas dans le monde de la musique.

C'est ça, être intermittent du spectacle.

Pour notre avenir comme pour celui des spectacles, de la création nous appelons à votre soutien pour :

- rappeler qu'un accord avait été signé et qu'il prévoyait de durer jusqu'en 2020 ;
- qu'il ne peut y avoir de négociation sans chiffrages des mesures à prendre par un comité d'experts indépendants ;
- que la situation des artistes les plus fragiles doit être une préoccupation fondamentale ;
- que l'État tienne l'engagement qu'il a pris de financer des mesures pour l'emploi et lutter contre la précarité dans nos secteurs.

Merci de votre attention,

Bonne soirée et bon spectacle.